



# ECO RELAIS

## Côte Bleue Marignane

Le relais de l'écologie pour un Développement  
Durable en Côte Bleue - Marignane



FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT

**NOVEMBRE 2016**

**LE ROVE**

## **Projet de PLUI MARSEILLE PROVENCE «bassin ouest»**

### **une ambition à revoir pour un isthme exceptionnel**

Pour marquer une rupture avec les tendances passées, mettre fin au «bazar urbain» et à la thrombose routière. Sans changements, le PLUi n'est pas en soi un outil miracle qui résoudra tous les maux actuels du territoire.

**Les objectifs de l'attractivité** ne sont pas qu'une comparaison quantitative avec d'autres métropoles. Il faut transformer des objectifs quantitatifs en objectifs qualitatifs qui sont déterminant pour l'attractivité tant recherchée et le cadre de vie.

- **L'attractivité c'est d'avoir des espaces urbains** avec des centralités denses et mettre fin au **patchwork urbain** choisit par facilité depuis des décennies, pour une qualité urbaine.
- **L'attractivité c'est le maintien des espaces naturels et agricoles**, pour un cadre de vie recherché par les populations. Des espaces naturels protégés qu'il faut gérer pour maintenir leur qualité, avec la **création d'un parc naturel métropolitain** (complémentaire au parc marin) et sanctuarisation (domaine public) des 4% de terres agricoles subsistant.
- **L'attractivité c'est de l'accessibilité et la facilité de se déplacer** avec des transports en commun performants, un réseau routier hiérarchisé et lisible comme la création de boulevards urbains multimodaux.
- **L'attractivité c'est avoir des espaces économiques performants et attrayants** : avec une démarche généralisée de requalification, labellisation des ZAE, avec leur densification et l'exclusion des locaux d'habitation et des activités compatibles en milieu urbain.
- **L'attractivité ce n'est pas nécessairement plus de population** mais une population qui s'épanouit sur le territoire (nouveaux indicateurs déconnectés de la croissance)

**HORIZON 2030 : pour un projet de territoire durable**

### **à périmètre constant de la tâche urbaine**

avec **un moratoire des projets d'extensions des PLU en vigueur** privilégiant le renouvellement de «la ville sur la ville» alors qu'en 40 ans l'urbanisation a consommé plus de foncier que jamais

- La contrainte permettra un territoire durable et efficient
- Des centralités à renforcer (renouvellement urbain pour la transition écologique)
- La densité permettra le développement des transports collectifs
- l'étalement urbain génère des aménagements à entretenir qui coûtent chers

engagement d'une **démarche AGENDA 21 sur le bassin de vie** pour développer la communauté de destin

<http://eco.relai.cote.bleue.free.fr/>



# ECO RELAIS

## Côte Bleue Marignane

Le relais de l'écologie pour un Développement  
Durable en Côte Bleue - Marignane



**NOVEMBRE 2016**

**LE ROVE**

## **Projet de PLUI MARSEILLE PROVENCE «bassin ouest»**

### **Principales orientations PADD annoncées**

**cohérence et congruence sont nécessaires : c'est écrit ...on l'applique !**

- Limiter la consommation foncière et pérenniser le cadre de vie
- Préserver les espaces agricoles à enjeu environnemental
- Mieux articuler urbanisation et niveau de desserte
- Privilégier le renouvellement urbain et la densification pour le logement et le développement économique
- Préserver les paysages emblématiques et définir une limite d'urbanisation claire

**LE ROVE (à 2030 +220 hbts +400 logements rapport 1/2 extension 50% combien d'hectares?)**

confortement des pôles d'activités économiques existants dans un souci de qualité paysagère **NON il y a eu une extension de la ZAE des Piélettes sur l'espace naturel alors qu'il y a des terrains en friches à Roquebarbe, de plus des locaux résidentiels occupent des lots d'activités et il faut sanctuariser les derniers terrains agricoles**

Le contact entre la zone naturelle et la façade économique sera une préoccupation et son traitement paysager sera soigné **NON à la vue de l'existant on a des difficultés à le croire**

produire près de 400 logements nouveaux d'ici 2030, dont des logements sociaux **NON sans cohérence en termes d'accessibilité et adaptation du réseau routier**

la requalification et l'apaisement de la RD568 qui traverse la commune constituent des objectifs fondamentaux. Ils seront associés à la création de liaisons piétonnes, au traitement l'espace public, à la prise en compte des besoins de stationnement mais aussi au renforcement d'une polarité commerciale le long de la voie. **NON cela ressemble à l'établissement d'une route avec des commerces favorisant les déplacements routiers**

**AVIS : A REVOIR POUR LA STRATEGIE URBAINE**

**<http://eco.relai.cote.bleue.free.fr/>**